

LIBÉRIA

**Un défenseur des droits
humains poursuivi pour
sédition**

Index AI : AFR 34/02/99

« Le placement en détention du défenseur des droits humains James Torh et les poursuites judiciaires engagées à son encontre pour sédition constituent une violation du droit fondamental à la liberté d'expression, a déclaré ce jour (vendredi 17 décembre 1999) Amnesty International.

« En retenant contre James Torh des charges de sédition pour le moins imprécises, le gouvernement tente une fois de plus de réduire au silence ceux qui le critiquent, a ajouté l'Organisation.

« Il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition. »

James Torh, directeur de *Forerunners of Universal Rights for Growth and Development* (FOCUS, Précurseurs des droits universels à la croissance et au développement), a été arrêté le 15 décembre dans la capitale, Monrovia, et incarcéré à la prison centrale. Il encourt une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, la police l'a intimidé en le menaçant de violences lors de son interpellation.

James Torh n'a pas hésité à prendre ouvertement position à maintes reprises sur la situation préoccupante des droits humains au Libéria, notamment sur les droits des enfants. Ces dernières semaines, il s'est publiquement opposé au président Charles Taylor quant à la nécessité de mettre sur pied une commission

pour l'établissement de la vérité, chargée de faire la lumière sur les violations des droits humains commises pendant la guerre civile qui a ravagé le Libéria durant sept ans.

Les poursuites engagées pour sédition à l'encontre de James Torh ont pour origine des propos tenus alors qu'il s'adressait aux élèves d'un établissement d'enseignement secondaire, le 8 décembre. Selon le mandat d'arrêt de la police, James Torh est accusé d'avoir déclaré que le « gouvernement du Libéria est dans la poche du président », que le « gouvernement dit tout le temps qu'il n'a pas d'argent, mais nous voyons des voitures tape-à-l'œil dans la rue », et que « les Libériens qui ont voté pour ce gouvernement doivent s'en repentir, car le gouvernement mis en place n'est pas le bon.

« James Torh a tout à fait le droit d'exprimer ses opinions politiques qui prônent la non-violence. Il s'agit là d'un droit fondamental dont peut se prévaloir tout être humain », a ajouté Amnesty International.

L'Organisation exhorte le gouvernement libérien à respecter le droit de tous les défenseurs des droits humains de mener leurs activités sans être harcelés ni craindre d'être arrêtés.

Informations générales

Les défenseurs des droits humains, y compris les journalistes, sont toujours menacés et harcelés au Libéria en raison de leur action.

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

En mars, des parlementaires des comtés de Sinoe, du Maryland, de Grand Kru et de Bong ont engagé des poursuites contre FOCUS et l'organisation non gouvernementale (ONG) libérienne de défense des droits humains *Justice and Peace Commission* (JPC, Commission pour la paix et la justice), après que ces dernières eurent publié un rapport sur l'asservissement des enfants. Les législateurs ont affirmé que les informations faisant état de travail forcé diffusées par la JPC et FOCUS ternissaient l'image de leurs comtés, faisant obstacle à l'obtention de l'aide internationale. Les parlementaires ont demandé 10 millions de dollars (environ 9,9 millions d'euros) à titre de dommages-intérêts.

Les membres du JPC avaient également été intimidés par le président Charles Taylor en 1998, après avoir appelé à l'ouverture d'une enquête sur les atteintes aux droits humains commises pendant les combats de septembre. Quatre membres du JPC avaient été convoqués aux fins d'interrogatoire par des hauts responsables.

En 1989, le National Patriotic Front of Liberia (NPFL, Front national patriotique du Libéria) dirigé par Charles Taylor a déclenché une guerre qui devait durer jusqu'en 1996 et se solder par la chute du gouvernement du président Samuel Doe. Pendant ces sept années de conflit, tous les belligérants ont commis en toute impunité des atteintes systématiques et généralisées aux droits humains. Aucun des responsables présumés de ces agissements n'a été traduit en justice.

La guerre civile libérienne s'est achevée en 1997, lorsque des accords de paix ont été signés par l'ensemble des parties. Le gouvernement élu dirigé par Charles Taylor a pris le contrôle du pays. Depuis la fin des hostilités, le nombre d'atteintes aux droits fondamentaux a considérablement diminué. Toutefois, la situation des droits humains demeure précaire et les menaces à l'égard des journalistes et des défenseurs des droits fondamentaux se poursuivent. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International